



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
55 rue de la République
76700 Harfleur

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Hervé MORIN
Président de la Région Normandie
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 Caen cedex 1

Le Havre, le 20 octobre 2021.

Objet : *Projet d'Accompagnement Non Systématique*

Monsieur le Président,

J'apprends, avec inquiétude, le projet à l'ordre du jour de la consultation en séance plénière du Comité social régional de la SNCF, d'Accompagnement Non Systématique des Trains sur les trains express régionaux (TER) sur la ligne Le Havre-Rouen et la ligne Dieppe-Rouen.

Il proposerait la suppression des agents du service commercial train (ASCT), plus communément appelés contrôleurs, sur les deux axes à forte fréquentation, à compter du 12 décembre prochain, dans le cadre de la mise en place du prochain service annuel.

On comprend difficilement comment l'objectif affiché par la SNCF d'amélioration de la qualité du service et de la lutte antifraude serait compatible avec la suppression de 25 postes de contrôleurs à bord des trains.

D'autant qu'il est évident que l'agent de bord contribue à l'aide, la prise en charge, le contrôle, d'informer en cas d'incident et de perturbations, commercialiser les titres de transports et la sécurité des voyageurs. Cette suppression irait à l'encontre des besoins comme des souhaits des usagers mais surtout à la sécurité.

Le simple fait pour les voyageurs de savoir que seul le conducteur est présent à bord devient anxiogène et facteur d'insécurité. Sans compter qu'ils ne bénéficieraient plus d'interlocuteur en mesure de les renseigner, de les orienter ou de répondre à des soucis créés par des comportements inciviles émanant d'autres usagers. Vouloir déshumaniser encore plus de lignes semble un très mauvais calcul de la part de la SNCF.

Nombreux usagers, comme élus et agents, ont en mémoire le 16 octobre 2019 où un TER assurant la liaison Reims-Charleville Mézières a évité par le courage du conducteur un drame à 70 voyageurs.

Puisqu'après avoir percuté un convoi exceptionnel sur la voie à un passage à niveau, le conducteur qui circulait dans le cadre du dispositif « équipement agent seul », a dû, malgré sa blessure, en laissant seuls les passagers, marcher 1,5 kilomètre pour déposer lui-même des agrès de protection sur les voies, enclencher manuellement la barre de court-circuit faisant les signaux au rouge et signaler la présence du train accidenté avec des drapeaux et une lanterne. Dans le choc, le conducteur est resté conscient mais quelle aurait été l'issue dans le cas contraire pour économiser quelques emplois ?

Ce serait une véritable dégradation du service qui serait ainsi imposée aux usagers des lignes exploitées par la SNCF en plus d'un risque accru pour les passagers en matière de sécurité si ce projet d'accompagnement non systématique venait à être développé.

Enfin, s'agissant des titres de transport, j'ai conscience, comme vous, et la Défenseure des droits s'en est émue, que les dispositifs de délivrance en gare ou via internet ne couvrent pas l'ensemble des besoins et que par conséquent ASCT demeurent un repère pour les usagers.

Aussi je vous demande de réinterroger en profondeur le processus de déshumanisation du service public ferroviaire dès lors qu'il ferait peser un risque supplémentaire pour la sécurité et la sûreté des passagers, et exclurait un pan entier de la population par un frein numérique.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de toute ma considération.



Jean-Paul LECOQ